

recherche des

ANIMATEURS.TRICES PÉRI-SCOLAIRE EN CDD

Assurer l'accueil de groupes d'enfants
de 3 à 12 ans, sur les temps péri-scolaires :

- le midi : 11h30-13h30 ou 12h-14h
- le soir : 16h-18h30 ou 16h30-19h

dans les ALAE de votre ville et alentours.

 Année scolaire 2024/2025

 www.agglo-muretain.fr/emploi

